

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1383

6 juillet 2010

SOMMAIRE

37.5 sàrl	66348	International Shipowners Reinsurance Company S.A.	66361
Actipose	66364	International Shipowners Reinsurance Company S.A.	66381
AM Global Holding Bis	66338	Iron Mountain BPM International	66339
AMSF S.à r.l.	66360	Lapithus Servicing S.à r.l.	66348
Antemion Soparfi S.A.	66344	Lieigus Holding S.A.	66342
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	66360	Maskort Int'l	66363
Baring Russia Fund	66376	Matignon Finance	66375
Besix Global Re S.A.	66358	Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l.	66376
CD&R Osprey Holding S.à r.l.	66338	MD Presse S.à r.l.	66343
Cheniclem S.A.	66365	Mogador Developments S.A.	66365
CitCor Wannsee IV Sàrl	66384	Obuda S.A.	66344
DBV-Win Fund	66344	Profimolux	66374
EAVF BEN Chemnitz Sàrl	66384	ProLogis UK CCIII S.à r.l.	66380
EAVF BEN Hanover Sàrl	66381	Pro-Pose BC S.à r.l.	66358
EAVF BEN Meckenheimt Sàrl	66380	P&T Capital S.A.	66373
EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl	66362	P&T Capital S.A.	66374
EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l.	66380	Puracap S.A.	66363
EAVF BEN Schoenebeck Sàrl	66381	Queensberry S.A.	66361
EAVF BEN Uelzen Sàrl	66384	Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l.	66362
Esalta S.A.	66380	Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	66373
EuroZone Equity Company S.A.	66376	Sanpaolo Bank S.A.	66361
Fili	66375	S.C.I. Consorts Welfringer	66339
Fili	66360	Skype Communications	66377
Financière de Développement et de Participation S.A.	66361	TIP Master Holdings (GBP) S.à r.l.	66343
Glass Invest S.A.	66373	Transmat	66363
Global Omega Systems Sàrl	66364	Trelson Capital S.à r.l.	66338
Goldman Sachs Specialized Investments	66377	Univest III	66375
Groupe Delta Holdings S.à r.l.	66362	V.K. S.A.H.	66348
Hawk Finance S.A.	66364		
Holcim US Finance S.à r.l.	66340		
I.L.L. Services S.à r.l.	66366		

Trelson Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.392.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.171.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 20 mai 2010 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 mai 2010, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Designation de l'associé	Nombre de parts
M. Frank Walenta	100
M. Olaf Kiener	21.520
M. Benno P. Hafner	21.520
TOTAL	43.140

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2010060461/19.

(100075373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

AM Global Holding Bis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.264.630.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.018.

—
Prorogation des mandats des gérants et du commissaire

L'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010 a décidé de proroger les mandats venus à échéance des gérants suivants:

- M. Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- M. Christophe JACAMON, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- M. Christophe JUNG, avec adresse professionnelle au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;
- M. Frédéric LANG, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

La même Assemblée a décidé de proroger le mandat du commissaire M. Christian SCHILTZ, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010060978/20.

(100075405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

CD&R Osprey Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.282.

—
Par résolutions circulaires signées en date du 17 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Uwe Boss avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 12 avril 2010.
2. nomination de Jürgen Burgard, avec adresse professionnelle 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 12 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010061003/15.

(100075493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Iron Mountain BPM International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.917.

Par résolutions signées en date du 20 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010061028/14.

(100075494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

S.C.I. Consorts Welfringer, Société Civile.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 119, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg E 2.993.

L'an deux mille dix, le sept mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Nicolas François WELFRINGER, retraité, de nationalité luxembourgeoise, né à Remich, le 27 septembre 1943, demeurant à L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muehlenbach.

2) Madame Marie Catherine STAUDT, épouse Nicolas François WELFRINGER, institutrice, de nationalité luxembourgeoise, née à Luxembourg, le 27 janvier 1950, demeurant à L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muehlenbach.

3) Monsieur Patrick WELFRINGER, cadre informaticien, de nationalité luxembourgeoise, né à Luxembourg, le 8 août 1976, demeurant à L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muehlenbach,

ici représenté par Monsieur Nicolas François WELFRINGER, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

4) Monsieur Michel WELFRINGER, auteur d'œuvres originales graphiques affilié à la Maison des Artistes, de nationalité luxembourgeoise, né à Luxembourg, le 25 mai 1978, demeurant à L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muehlenbach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile "S.C.I. CONSORTS WELFRINGER", établie et ayant son siège social à L-5368 Schuttrange, 42, rue de Canach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 2993, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 14 février 2006,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer, avec effet au 1^{er} juin 2010, le siège social de Schuttrange à L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muehlenbach, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

Les associés décident, avec effet au 1^{er} juin 2010, de modifier les adresses des associés et des gérants auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme suit:

L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muehlenbach

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WELFRINGER – STAUDT - WELFRINGER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2010. Relation GRE/2010/1703. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010061066/48.

(100075515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Holcim US Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.468.

In the year two thousand ten, on the seventeenth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "HOLCIM US FINANCE S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at Luxembourg, 21, rue Louvigny, incorporated by deed enacted on November 28th, 2005, published in the Memorial C number 557 of the 16th of March 2006, inscribed at trade register Luxembourg section B number 112.468.

The meeting is composed by the sole member, "Holdertrade Ltd & Cie S.N.C.", a corporation existing under the law of Grand Duchy of Luxembourg having its registered seat at Luxembourg, 21, rue Louvigny, here represented by Mr. Michaël Bouchat, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 180,000.- (one hundred eighty thousand US Dollars) by the issue of 3,600 (three thousand six hundred) new shares with a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

First resolution:

The sole member decides to increase the corporate capital by an amount of USD 180,000.- (one hundred eighty thousand US Dollars) by the issue of 3,600 (three thousand six hundred) new shares with a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) by contribution in cash so as to raise it from its present amount to USD 300,000.- (three hundred thousand US Dollars).

Second resolution:

Intervention - Subscription Payment

Thereupon the prenamed soleshareholder, represented by Mr. Michaël Bouchat, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 3,600 (three thousand six hundred) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 180,000.- (one hundred eighty thousand US Dollars) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at three hundred thousand US dollars (USD 300,000) divided into six thousand (6,000) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each. The capital of the Company may be

increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "HOLCIM US FINANCE S. à .r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112.468, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 557 du 16 mars 2006.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Holdertrade Ltd & Cie S.N.C.", une société établie à Luxembourg, 21, rue Louvigny, ici représentée par Mr. Michaël Bouchat, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille Dollars US) par l'émission de 3.600 (trois mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante Dollars US) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille Dollars US) pour le porter de son montant actuel à USD 300.000,- (trois cent mille Dollars US) par l'émission de 3.600 (trois mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante Dollars US) chacune.

Deuxième résolution:

Intervention - Souscription Libération

Ensuite l'associé unique prénommé, représenté par Mr. Michaël Bouchat, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 3.600 (trois mille six cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille dollars US (USD 300.000) divisé en six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. BOUCHAT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22072. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010062509/100.

(100077551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Liegus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.074.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le sept mai

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de JOSEPHINE'S GOLD SERVICES CORP, ayant son siège social Wickham's Cay, Road Town Tortola, British Virgin Islands

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "LIEGUS HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63.074, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 février 1998, publié au Mémorial C numéro 340 du 13 mai 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "LIEGUS HOLDING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cent onze mille cinq cent cinquante-deux euros et neuf cents (EUR 111.552,09), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LIEGUS HOLDING S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mai 2010. Relation LAC/2010/20648. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010061038/43.

(100075558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

TIP Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 123.135.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heike Kubica / Anja Lakoudi
Manager / Manager

Référence de publication: 2010078602/11.

(100070905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

MD Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6919 Roodt-sur-Syre, 76, A Millesch.
R.C.S. Luxembourg B 137.800.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Djamila MENNED, indépendante, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 76, A Millesch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- a. Que la société à responsabilité limitée "MD Presse S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-6919 Roodt-sur-Syre, 76, A Millesch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137800, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1132 du 8 mai 2008.
- b. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- c. Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- d. Que la comparante, en tant qu'associée unique ("Associée Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.
- e. Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- f. Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- g. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- h. Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société pour l'exécution de son mandat.
- i. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-6919 Roodt-sur-Syre, 76, A Millesch.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "MD Presse S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MENNED - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2010. Relation GRE/2010/1776. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010061095/43.

(100075931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

DBV-Win Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 119.446.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2010078613/11.

(100070821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Obuda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 124.777.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OBUDA S.A.
Régis DONATI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010064195/12.

(100078817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Antemion Soparfi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1642 Howald, 11, rue Edouard Grenier.
R.C.S. Luxembourg B 153.169.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-et-un avril.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Catherine DENNEMEYER, administrateur de société, demeurant à L-6195 Imbringen, 15 In Hierber, ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 23 février 2010, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle comparante représentée comme il vient d'être dit, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ANTEMION SOPARFI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Howald.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille Euro) représenté par 1000 (mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 31 (trente-et-un Euro).

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions..

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration se composant de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira en deux mille onze.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, Madame Catherine DENNEMEYER, prédite, déclare souscrire toutes les mille (1000) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.-€) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (1.200 EUR)

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) A été appelé à la fonction d'administrateur-unique: Madame Catherine DENNEMEYER, prédite.
- 3) Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.
- 4) A été appelé aux fonctions de commissaire:
 - FGA (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61096.
- 5) Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.
- 6) Le siège social est fixé à L-1642 Howald, 11 rue Edouard Grenier.

DONT ACTE, fait à Mamer, date qu'en en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Paché: Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2010. Relation: EAC/ 2010/4845. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010081267/200.

(100072413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

V.K. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.247.

Les Comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2010.

Pour V.K. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010064251/12.

(100078831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

37.5 sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 127.740.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2010.

Pour 37.5 S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010064256/12.

(100078834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Lapithus Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 153.177.

STATUTES

In the year two thousand ten,
on the seventeenth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Apollo Resolution Servicing, L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with its address at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary's Office of the State of Delaware under number 4813736,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 17 May 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lapithus Servicing S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization and/or business license.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.5. The Company may further (i) manage (a) its own assets and/or (b) the assets of its subsidiaries, shareholders and subsidiaries of its shareholders and (c) the assets of companies or undertakings of the same group as the Company on behalf of/for the benefit of its parent companies and/or appoint one or more asset manager(s) which will manage any such assets, and/or (ii) provide investment advice, and recommendations (a) to its shareholders, its subsidiaries or for other subsidiaries of its shareholders, and (b) in general to companies or undertakings of the same group as the Company on behalf of its parent companies, it being understood that the Company may not conduct any activity requiring a licence under the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended, without having before obtained such a licence.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers and Chairman.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. The Board may appoint a chairman among its members. The chairman (if any is appointed) must be a Luxembourg resident.

8.3. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not be validly passed unless it is approved by at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager. The chairman (if any is appointed) will have a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Apollo Resolution Servicing, L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Wendy Friedman DULMAN, attorney, born on November 16, 1968, in Cleveland, Ohio, United States of America, with a professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America; and

- Mr. Joseph GLATT, attorney, born on June 21, 1973, in Livingston, New Jersey, United States of America, with a professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Stefan WAGNER, executive director, born on September 7, 1964, in Mannheim, Germany, residing at 13, rue Joseph Leydenbach, L-1957 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Alexis KAMAROWSKY, companies director, born on April 10, 1947, in Strang, Germany, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Gerhard Hinnerk KOCH, companies director, born on March 15, 1963, in Bremen, Germany, having his professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le dix-sept mai.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-duché de Luxembourg,

a comparu:

Apollo Resolution Servicing, L.P., une société en commandite (limited partnership) existante selon les lois de l'état de Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, avec adresse à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, les Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary's Office of the State of Delaware sous le numéro 4813736,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mai 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lapithus Servicing S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers

émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à rémission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5. La Société pourra aussi (i) gérer (a) ses propres actifs et /ou (b) les actifs de ses filiales, associés et filiales de ses associés et (c) les actifs des sociétés ou entreprises du même groupe de sociétés que la Société pour le compte/au profit de ses sociétés parents et ou nommer un ou plusieurs gérant pour gérer ces actifs, et/ou (ii) donner des conseil en investissement et des recommandations (a) à ses associés, ses filiales ou pour d'autres filiales des ses associés et (b) en général au sociétés ou entreprises du même groupe que la Société pour le compte des sociétés parents, ceci étant entendu que la Société ne pourra pas s'engager dans des activités nécessitant l'obtention d'une licence selon la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, sans avoir obtenu au préalable cette licence.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à des tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Le conseil de gérance de la Société peut nommer un président en son sein. Le président (s'il y a en un de nommé) doit être résident luxembourgeois.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) Gérant de Classe A et au moins un Gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins un (1) Gérant de Classe A et au moins un (1) Gérant de Classe B. La voix du président (s'il y en a un de nommé) est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Apollo Resolution Servicing, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Wendy FRIEDMAN DULMAN, attorney, née le 16 novembre 1968 à Cleveland, Ohio, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, NY 10019, les Etats-Unis d'Amérique; et
 - M. Joseph GLATT, companies director, né le 21 juin 1973 à Livingston, New Jersey, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, NY 10019, les Etats-Unis d'Amérique.
2. Les suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Stefan WAGNER, executive director, né le 7 septembre 1964 à Mannheim, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Joseph Leydenbach, L-1957 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
 - M. Alexis KAMAROWSKY, companies director, né le 10 avril 1947 à Strang, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
 - M. Hinnerk KOCH, companies director, né le 15 mars 1963 à Brême, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5972. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081311/516.

(100072497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Besix Global Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.870.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BESIX GLOBAL RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010065033/12.

(100078784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pro-Pose BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.151.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Bechet Ceramic S.p.r.l., une société de droit belge ayant son siège social à B-6792 Halanzy, inscrite à la Banque Carrefours des Entreprises de Belgique sous le numéro 0451.400.188,

ici représentée par ses deux gérants Monsieur Dominique BECHET, gérant, demeurant à B-6792 Halanzy, 36, rue du Bois, et, Madame Laure GOUDON, gérant, demeurant à B-6792 Halanzy, 36, rue du Bois,

agissant en vertu des pouvoirs leurs conférés par l'article 10 des statuts de la société.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de carrelages avec l'achat, la vente en gros ou en détail, l'import, l'export et le commerce de tous genres d'articles de la branche comme carrelages, tapis, papiers peints et de tous revêtements pour sol ou murs, de tous accessoires pour la pose de ces articles, de tous articles de droguerie et de quincaillerie, de matériaux de construction et de cheminées ainsi que la confection de chapes, la pose de carrelages et de pierres naturelles, de tous revêtements pour sols ou murs et de peinture.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de PRO-POSE BC S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par Bechet Céramic S.p.r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Dominique BECHET, gérant, né à Luxembourg, le 24 avril 1962, demeurant à B-6792 Halanzy, 36, rue du Bois;

- Madame Laure GOUDON, gérant, née à Lyon, France, le 11 juillet 1967, demeurant à B-6792 Halanzy, 36, rue du Bois.

2. Le siège social est fixé à L-8410 Steinfort, 53 route d'Arlon.

Avertissement

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BECHET, L. GOUDON et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2010. LAC/2010/19936. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010079816/99.

(100071648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

AMSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 mai 2010.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010075666/12.

(100071781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2010.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2010075669/13.

(100071729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société à Luxembourg le 19 mai 2010:

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 19 mai 2010 qu'il a été décidé de:

1. révoquer le mandat de délégué à la gestion journalière de la Société de Monsieur Alain DEVRESSE;
2. élire en tant que délégué à la gestion journalière de la Société Monsieur Vincent Goy, né le 16 juin 1955 à Dudelange, et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010076724/17.

(100070290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

International Shipowners Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010075679/12.

(100071695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Queensberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 67.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mai 2010.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2010075681/12.

(100071712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Sanpaolo Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.498.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mai 2010, acte n° 190 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2010075683/14.

(100071754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Financière de Développement et de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 52.185.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 6 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- de la société FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION SA en abrégé FIDEP SA, ayant eu son siège social à L-2212 LUXEMBOURG, 6, Place de Nancy

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Joëlle NICLOU
Le liquidateur

Référence de publication: 2010076657/16.

(100070513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 106.753.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2010

- Les démissions des gérants actuels (Monsieur Grégory Mathieu né à Huy (Belgique) le 28/10/1977; Monsieur Stéphane Weyders né à Arlon (Belgique) le 02/01/1972 et Monsieur Romain Leroy né à Moyeuve-Grande (France) le 23/06/1981) sont acceptées;

- Mr Geert DIRKX (né à Maaseik (Belgique) le 10/10/1970) avec adresse professionnelle au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, est nommé nouveau gérant unique de la Société en remplacement des gérants démissionnaires susmentionnés. Son mandat viendra à l'échéance à la prochaine assemblée générale délibérant sur les états financiers du 31 décembre 2009;

- Le siège social de la Société est transféré du 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

RANDAL FINANCIAL GROUP LUXEMBOURG S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076654/21.

(100070618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Groupe Delta Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 50.840.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 20 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la Sàrl GROUPE DELTA HOLDINGS, établie et ayant eu son siège social à L-1635 LUXEMBOURG, 4, Allée Léopold Goebel,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2010076658/16.

(100070494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.385.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- La dénomination de l'associé unique s'écrit EAVF BEN HOLDCO S.à r.l. et non EAVF BEN HOLCO S.à r.l.;

- EAVF BEN HOLDCO S.à r.l., associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour EAVF BEN Muehlheim Kaerlich S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076728/17.

(100070267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Transmat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 20.823.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 20 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la Sàrl TRANSMAT, établie et ayant eu son siège social à L-4976 BETTANGE-SUR-MESS, 3, rue du Kiem,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2010076659/15.

(100070493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Puracap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.285.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 avril 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Bertrand Vanthournout

Monsieur Peter Deriemaeker

Monsieur Lambert Schroeder

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte S.A.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour la société PURACAP S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010079751/24.

(100071975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Maskort Int'l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 45, rue J.-B. Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.725.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 20 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la Sàrl MASKORT INT'L, établie et ayant eu son siège social à LUXEMBOURG, 45 rue J.-B. Esch,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2010076660/15.

(100070492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Global Omega Systems Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 54.640.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 20 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la Sàrl GLOBAL OMEGA SYSTEMS, établie et ayant eu son siège social à L-1635 LUXEMBOURG, 4, Allée Léopold Goebel,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2010076661/16.

(100070491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Hawk Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.646.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 6 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société

HAWK FINANCE S.A., dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été dénoncé en date du 6 mars 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49646;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mai 2010 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait conforme
Maître Nathalie WEBER-FRISCH
Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2010076680/25.

(100070203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Actipose, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 39, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 115.573.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACTIPOSE sàrl
Société à Responsabilité Limitée
Yann LEFEVRE

Référence de publication: 2010076719/13.

(100070469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Mogador Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.605.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 6 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société

MOGADOR DEVELOPMENTS S.A., dont le siège social à L-1330 Luxembourg, 34a, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été dénoncé en date du 6 juillet 2009, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75605;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mai 2010 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait conforme
Maître Nathalie WEBER-FRISCH
Le liquidateur
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2010076682/25.

(100070198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Cheniclem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 62.863.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de transférer le siège de la société au:

16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marc AMBROSIEN, Administrateur; avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, 2535 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Elise LETHUILLIER, Administrateur; avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, 2535 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Reinhold LOUTSCH, Administrateur; avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, 2535 Luxembourg, Luxembourg.

en remplacement de Monsieur Jacques RECKINGER, Administrateur; Monsieur René SCHLIM, Administrateur; Monsieur Marco NEUEN, Administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

L'Assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBOUTET S.A., 18B, rue de la Chapelle, 8017 Strassen

en remplacement de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010078575/29.

(100070931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

I.L.L. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.141.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten

On the seventeenth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "I.L.L. Services S.à r.l.".

Art. 3. The main purpose of the company is the performance in Luxembourg companies of the mandate of liquidator as provided for in articles 141 to 151 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Secondarily, the company may acquire, manage, enhance and dispose of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr. Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. Benoît NASR, company director, born in Charleroi (Belgium), on May 26, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. Jonathan LEPAGE, company director, born in Namur (Belgium), on August 27, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Châteauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. Hans DE GRAAF, company director, born in Reeuwijk (The Netherlands), on April 19, 1950, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. Gérard BIRCHEN, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 13, 1961, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. David CATALA, company director, born in Gand (Belgium), on January 19, 1979, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born in Nancy (France), on November 20, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and

Mr. Cédric BRADFER, company director, born in Chambéry (France), on August 2, 1978, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

are appointed as managers for an indefinite period.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le dix-sept mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "I.L.L. Services S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet principal l'exécution dans des sociétés luxembourgeoises des mandats de liquidateur tels que prévus aux articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Accessoirement, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par les signatures conjointes de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

M. Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

sont nommés comme gérants pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010078569/375.

(100071165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.605.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 27. April 2010

Die Amtsniederlegungen der Herren Wilhelm Dieter Freiherr Haller von Hallerstein, Francois Pauly und Alfons Klein als Geschäftsführer sind mit Wirkung zum 27.04.2010 angenommen.

Als neue Geschäftsführer werden Herr Dr. Herbert Schaffner, Privatangestellter, geboren am 24.08.1954 in Lauda-Königshofen, Deutschland, geschäftsansässig in 6, avenue Pasteur, 2310 Luxembourg, Herr Gerald Faßbender, Privatangestellter, geboren am 08.12.1968 in Wermelskirchen, Deutschland, geschäftsansässig in 6, avenue Pasteur, 2310 Luxembourg und Herr Jürgen Schweig, Privatangestellter, geboren am 05.12.1960 in Gimbweiler, Deutschland, geschäftsansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, mit Wirkung zum 28. April 2010 ernannt. Ihre Mandate laufen auf eine unbegrenzte Zeit.

Luxembourg, den 27. April 2010.

Für beglaubigten Auszug

Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.

François Pauly / Alfons Klein

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2010076684/21.

(100070287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

P&T Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.181.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire de P&T Capital S.A. en date du 2 avril 2010

Deuxième résolution:

L'assemblée générale prend note de la démission de leur fonction d'administrateur de la Société de MM. Raymond Hencks, Michel Brachmond et Serge Allegrezza.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer en tant qu'administrateurs de la Société

- M. Jean-Marie Heyder, fonctionnaire, né le 8 décembre 1956 à Grevenmacher, demeurant 48, rue Louis Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette;

- M. Romain Fouarge, fonctionnaire, né le 22 août 1967 à Dudelange, demeurant 141, rue du Parc, L-3542 Dudelange; avec mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010;

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Marcel GROSS / Joseph GLOD

Référence de publication: 2010076688/20.

(100070593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Glass Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.539.

Au Conseil d'Administration et aux actionnaires de la société «GLASS INVEST S.A.»

Je tiens par la présente à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet à la date de la présente du mandat d'Administrateur de la société

«GLASS INVEST S.A.»

R.C.S. Luxembourg B 61.539.

Steinfort, le 11 mai 2010.

M. Aloyse LEMMER.

Référence de publication: 2010076732/13.

(100070234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

P&T Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.181.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration de P&T Capital S.A. en date du 1^{er} mars 2010

4.) Nomination de délégués à la gestion journalière de la Société

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer les membres du Comité de Direction actuellement en fonctions de l'EPT, à savoir:

M. Marcel Gross, 26, rue de la Ferme, L-3235 Bettembourg;

M. Joseph Glod, Cité Raedelsbesch 7, L-3314 Bergem;

M. Jean-Marie Spaus, rue Paul Eyschen, L-7317 Müllendorf;

M. Paul Peckels, rue Batty Weber 24, L-2716 Luxembourg;

comme délégués à la gestion journalière de la Société et de leur déléguer tous les pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière ont pouvoir de signer individuellement tout contrat ou passer tout acte et engagement au nom et pour le compte de la société dans la limite d'un montant inférieur ou égal par opération, tant en principal que par des avenants successifs, à la somme de 25.000 € (vingt-cinq mille Euros). Ils ont pouvoir d'engager la société en relation avec la gestion journalière par les signatures conjointes de deux délégués pour les opérations supérieures à ce montant.

Ils sont autorisés par le Conseil à consentir toutes substitutions de pouvoirs relatives à la gestion journalière et à la représentation en ce qui concerne cette gestion.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Marcel GROSS / Joseph GLOD

Référence de publication: 2010076689/27.

(100070593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Profimolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.317.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 2010

1. Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

- Monsieur Luc BERTRAND, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Jan SUYKENS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Tom BAMELIS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Piet DEJONGHE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B de:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

2. Le mandat de Commissaire de la société ERNST & YOUNG, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach est reconduit pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011

Certifié sincère et conforme
Pour PROFIMOLUX
Signatures

Référence de publication: 2010079773/27.

(100071733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Matignon Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.777.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 26 mars 2010 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 mars 2010 à Luxembourg, que:

1 - L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs Messieurs Meister Régis et Cacclin Yves jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.
Régis MEISTER / Yves CACCLIN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010076690/16.

(100070583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Univest III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 129.296.

Extrait de la résolution du conseil d'administration prise le 8 mars 2010, ayant adopté la résolution suivante:

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Wolfgang Kinscher (demeurant en Allemagne), avec effet au 3 mars 2010;

2. Le conseil d'administration a élu Madame Elisabeth Stute (demeurant au Strandkai 1, 20457 Hamburg, en Allemagne) avec effet 3 mars 2010, à la fonction d'administrateur sujet à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.
Pour UNIVEST III
Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.
Steve David / Olivier Noel
Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2010076691/19.

(100070576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.594.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg le 19 mai 2010:

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg le 19 mai 2010 qu'il a été décidé de:

1. révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Alain DEVRESSE.

2. élire en tant qu'administrateur de la Société Monsieur Vincent Goy, né le 16 juin 1955 à Dudelange, et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui devra se tenir pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010076723/19.

(100070290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Baring Russia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 57.763.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 23 février 2010 a adopté la résolution suivante:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à.r.l à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour BARING RUSSIA FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Olivier Noel

Vice Président - Transfert Agency

Référence de publication: 2010076692/15.

(100070564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

EuroZone Equity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.722.

Par résolution unanime des actionnaires du 7 mai 2010 il a été pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Abbas Jafarian et a été élu administrateur jusqu'à l'assemblée ordinaire annuelle des actionnaires de 2010:

- Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B-6780 Messancy, 38 rue du Castel.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour EuroZone Equity Company S.A.

Lucy DUPONG

Par mandat

Référence de publication: 2010076699/14.

(100070101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Mauritius (Luxembourg) Investments S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.815.

Suite au contrat de cession d'actions, l'actionariat de la société se compose désormais comme suit:

Partners Group Acces191, L.P.

50, Lothian Road, EH3 9WJ Edinburgh, Royaume-Uni

Détention de 18.114 parts de catégorie A

Détention de 17 parts de catégorie B

Partners Group Private Equity (Master Fund), LLC

2711, Centerville Rd., 19808 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique

Détention de 699 parts de catégorie A

Détention de 3 parts de catégorie B

Capvis General Partner III Limited

28, New Street, JE2 3TE St. Helier Jersey, Channel Islands, Royaume-Uni

Détention de 37,647 parts de catégorie A

Détention de 20 parts de catégorie B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mauritius (Luxemburg) Investments Sàrl
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2010079769/25.

(100071687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.688.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 Mars 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 25 Mars 2010, que Messieurs Richard John Taylor (9 Beaumont Street, St Albans, Herts, Royaume Uni) et Philip Joachim Holzer (2 Gutzkowstrasse, 60594 Frankfurt, Allemagne) ont été élus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Signature / Luc Biever

Référence de publication: 2010076714/18.

(100070485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Skype Communications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.644.676,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.468.

—
Réctificatif du dépôt du 28/01/10, L100014153

In the year two thousand and ten, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Skype Technologies, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office 22, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.677,

here represented by Aurore Perleau, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. Skype Technologies is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Skype Communications, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on April 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 22, 2004, under number 642, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.468 (the Company).

II. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 3, 2010, under number 462 (the Deed of December 30, 2009).

III. By the Deed of December 30, 2009, the Sole Shareholder resolved, inter alia, to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen million six hundred thirteen thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five eurocent (EUR 17,613,676.25) to bring it from its amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to seventeen million six hundred forty-four thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five (EUR 17,644,676.25) by the issuance of fourteen million ninety thousand nine hundred forty one (14,090,941) shares, with a par value of one euro twenty-five eurocent (EUR 1.25) each, having the same rights as the existing shares by a contribution (i) in cash in the amount of seventeen million five hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-three euro and seventy-two eurocent (EUR

17,599,883.72) and (ii) in kind of an aggregate amount of thirteen thousand seven hundred ninety-three euro and ten eurocent (EUR 13,793.10) consisting in the twenty thousand (20,000) shares held by the Sole Shareholder in Springboard Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.809.

IV. The meeting has the following agenda:

1. Recording of a management certificate issued in April, 2010 by the management of Skype Technologies; and
2. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the management certificate issued by the management of Skype Technologies (the Management Certificate) has not been issued in April 2010 but on May 5, 2010 and further resolves to accept and record that its results from the Management Certificate that:

"contrary to the management certificate issued by Skype Technologies on December 30, 2009, certifying that none of the shares of Springboard investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.809 (the Shares) that Skype Technologies contributed to the Company on the occasion of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on December 30, 2009 were "encumbered with any pledge or usufruct, [and that there existed] no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and [that] the Shares [were] not subject to any attachment",

as of December 30, 2009, the Shares are encumbered with a pledge in favour of JPMorgan Chase Bank, N.A., a national banking association organized under the laws of the United States of America, having its registered office at 270 Park Avenue, New York, NY 10017, United States of America (the Pledgee), pursuant to a share pledge agreement entered into between Springboard Acquisitions S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of USD 218,387,568, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.504, as pledgor, and the Pledgee, as pledgee, on December 16, 2009."

Such management certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Skype Technologies une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.677,

ici représentée par Aurore Perleau, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Skype Technologies, est l'associé unique (l'Associé Unique) de Skype Communications, une société à responsabilité limitée constituée le 22 avril 2004 suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 juin 2004, numéro 642 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.468 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentant daté du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 mars 2010, numéro 462 (l'Acte du 30 Décembre 2009).

- Par l'Acte du 30 Décembre 2009, l'Associé Unique a décidé, entre autres, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions six cent treize mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq eurocents (EUR 17.613.676,25) afin de le porter de son montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à dix-sept millions six cent quarante-quatre mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq eurocents (EUR 17.644.676,25) par l'émission de quatorze millions quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-et-une (14.090.941) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq eurocents (EUR 1,25) chacune, avec les mêmes droits que les parts sociales existantes par un apport (i) en numéraire de dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze eurocents (EUR 17.599.883,75) et (ii) en nature consistant en treize mille sept cent quatre-vingt-treize euros et dix eurocents (EUR 13.793,10) parts sociales détenue par le soussigné dans Springboard Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000), immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.809.

- L'assemblée à l'ordre du jour suivant:

1. Enregistrement d'un certificat de gestion émis en avril 2010 par la gérance de Skype Technologies; et
2. Divers.

En conséquence, la partie comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique reconnaît que le certificat de gestion émis par la gérance de Skype Technologies (le Certificat de Gérance) n'a pas été émis en avril 2010, mais le 5 mai 2010 et décide par la suite d'accepter et d'enregistrer qu'il résulte du Certificat de Gérance que:

"contrairement au certificat de gérance émis par Skype Technologies le 30 décembre 2009 certifiant qu'aucune des parts sociales de Springboard Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, ayant un capital social de USD 20.000, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149.809 (les Parts Sociales) que Skype Technologies a apporté à la Société à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui s'est tenue le 30 décembre 2009, n'était "soumise à un gage ou usufruit, [et qu'il n'existait] aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales et [que] les Parts Sociales [n'étaient] soumises à aucun lien",

au 30 décembre 2009, les Parts Sociales étaient soumises à un gage en faveur de JPMorgan Chase Bank, N.A., une association bancaire nationale organisée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 270 Park Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique (le Créancier Gagiste), selon un contrat de gage conclu entre Springboard Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de USD 218.387.568, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.504, en tant que constituant, et le Créancier Gagiste, en tant que créancier gagiste, le 16 décembre 2009."

Ce certificat du conseil de gérance, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1,000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. PERLEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20769. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010081325/144.

(100072554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Elsalta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 80.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2010.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2010078597/12.

(100070957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

EAVF BEN Meckenheimt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.404.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- EAVF BEN HOLDCO S.à r.l., associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour EAVF BEN Meckenheimt S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076718/16.

(100070320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.377.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Le changement de dénomination de l'associé unique EAVF BEN Saarbruecken 1 S.à r.l. qui est désormais EAVF BEN HOLDCO S.à r.l.;

- Le siège social de EAVF BEN HOLDCO S.à r.l., associé unique de la Société, qui est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076721/18.

(100070312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

ProLogis UK CCIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 102.102.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 20 avril 2010 sept cent cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XXI Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.320. Cette cession de parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

ProLogis European Finance XXI Sarl 750 parts sociales

Le 10 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010078482/20.

(100070947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

EAVF BEN Hanover Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.403.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- EAVF BEN HOLDCO S.à r.l., associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour EAVF BEN Hanover S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076722/16.

(100070309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

EAVF BEN Schoenebeck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.382.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- EAVF BEN HOLDCO S.à r.l., associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour EAVF BEN Schoenebeck S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076725/16.

(100070259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

International Shipowners Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.848.

In the year two thousand ten, on the twenty-second of April.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Philip A. Aspden, general manager, residing professionally in Luxembourg,

acting as representative of "International Shipowners Reinsurance Company S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 8.848, (hereafter the "Company"),

pursuant to a resolution of the board of directors of the Company passed on 2 February 2010.

An excerpt of the minutes of the meeting shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

who declares and requires the notary to act that:

I. The Company was incorporated under the denomination International Ship Owners Investment Company pursuant to a notarial deed dated 19 January 1970, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 80 of 15 May 1970.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 5 February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company has presently a fully subscribed and paid-in capital of fifteen million Dollars of the United States of America (US\$ 15,000,000), consisting of fifteen thousand (15,000) shares without designation of a nominal value.

Art. 5. 3rd paragraph and following provide that:

"The corporate share capital may be increased from its present amount to fifty-five million Dollars of the United States of America (US\$ 55,000,000) by the creation and the issue of forty thousand (40,000) new shares without designation of a nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting as of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed dated 5 February 2010 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes."

III. Pursuant to the above-mentioned resolution of the board of directors of the Company, the directors have obtained and accepted on 8 February 2010 the subscription by the company The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 8.963, of ten thousand (10,000) shares without designation of a nominal value.

The reality of the subscriptions of the above named company has been proved to the undersigned notary by the relevant subscription agreement.

The ten thousand (10,000) new shares have been fully subscribed and entirely paid up by the partial conversion of a loan for an aggregate amount of ten million Dollars of the United States of America (US\$ 10,000,000), entirely allocated to the share capital.

VI. As a consequence of such increase of capital, paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

"The subscribed capital is set at twenty-five million Dollars of the United States of America (US\$ 25,000,000), consisting of twenty-five thousand (25,000) shares without designation of a nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand seven hundred euro (EUR 3,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philip A. Aspden, general manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société "International Shipowners Reinsurance Company S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 8.848,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 2 février 2010, dont un extrait du procès-verbal restera annexé au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La Société fut constituée par acte notarié en date du 19 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 80 du 15 mai 1970.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Ladite Société a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de quinze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 15.000.000) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5, alinéa 3 et suivants des statuts stipule que:

"Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinquante-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 55.000.000) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte du 5 février 2010 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins."

III. En exécution de la prédite résolution du conseil d'administration, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté en date du 8 février 2010 la souscription par la société The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 8.963, de dix mille (10.000) actions de la Société sans désignation de valeur nominale.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription.

Les dix mille (10.000) nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par la conversion partielle d'une créance pour un montant total de dix millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 10.000.000), intégralement alloués au capital social de la Société.

IV. Suite à cette augmentation de capital, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié comme suit:

"Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 25.000.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à trois mille sept cents euros (EUR 3.700).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. A. ASPDEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2010. LAC/2010/18680. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010079823/130.

(100071694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

EAVF BEN Uelzen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.405.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- EAVF BEN HOLDCO S.à r.l., associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour EAVF BEN Uelzen S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076726/16.

(100070262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

EAVF BEN Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.402.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- EAVF BEN HOLDCO S.à r.l., associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour EAVF BEN Chemnitz S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076727/16.

(100070263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

CitCor Wannsee IV Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.214.

Extrait des résolutions de l'associé du 6 avril 2010

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de John Cassin et de Christian Kolb en tant que «Geschäftsführer» de la Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010078592/13.

(100071161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.
